

BPJEPS Spécialité Animateur

> Mention animation socio-éducative ou culturelle

Niveau BAC (Niveau 4) · Titre inscrit au RNCP* (fiche 39926)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation BPJEPS spécialité Animateur est de préparer les participants à devenir des professionnels compétents dans l'animation socioculturelle et sportive. Elle vise à développer des compétences en conception, mise en œuvre, et évaluation de projets d'animation, en prenant en compte les besoins des différents publics. Cette formation permet également d'acquérir des connaissances en gestion de groupe, en sécurité, et en réglementation du secteur.

Aptitudes à l'emploi : empathie – patience – bienveillance – dynamisme – esprit d'équipe – adaptabilité

Compétences - Encadrer tout public dans toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

Compétences - Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

Compétences - Conduire une action d'animation

- Organiser gérer et évaluer les activités
- Encadrer un groupe ou une équipe
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

Compétences - Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre des activités d'animation

- Situer son activité d'animation dans un territoire
- Maîtriser les outils et techniques des activités
- Conduire des activités d'animation

FORMATION

Durée

18 mois en alternance sous contrat d'apprentissage.
(647 heures de formation)

Dates de démarrage de la formation

Octobre 2024

Lieux de formation possibles

> CEMEA NOUVELE AQUITAINE - Pau (64)

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. Gratuite pour les
apprentis et les employeurs privé *Opérateurs de Compétences

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus*
- Être titulaire d'une attestation de formation aux premiers se-cours
- Être recensé à la JDC (journée défense et citoyenneté)

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

*Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

Étude du dossier, entretien individuel & test de positionnement écrit (si besoin) entre février et la date d'entrée en formation. Le recrutement s'organise à partir du mois de février par le **dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site :**

www.ifir.fr/candidature-en-ligne

DÉBOUCHÉS

Poursuite d'études

> DEJEPS
> Licences professionnelles dans le domaine de l'animation, du développement social, de la gestion des structures de loisirs et du sport.

Emplois accessibles

> **Divers secteurs** : Structures relevant du secteur public (collectivités territoriales, établissements publics) ou du secteur privé (associations...)
> **Postes** : Animateur, animateur social, médiateur

Équivalence / Passerelles

Nous contacter pour une éventuelle possibilité d'équivalences ou de passerelles.
(En fonction du parcours et du site de formation).

BPJEPS Spécialité Animateur

> Mention animation socio-éducative ou culturelle

Niveau BAC (Niveau 4) · Titre inscrit au RNCP* (fiche 39926)



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez **notre référente H+** :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr



CONTACTS

Contacte ton interlocutrice privilégiée pour un accompagnement plus précis !

- > CFA Sport & Animation • 04 37 02 17 74 • contact@ifa.asso.fr
- > CEMEA Nouvelle Aquitaine • 04 74 32 77 32 • cemea-formation@cemea.asso.fr



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve commune aux UC 1 et UC 2

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC. Ce document est à remettre à l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant l'épreuve. L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39926/>

Blocs de compétences

Nous contacter pour plus d'informations sur la possibilité de valider des blocs de compétences.